



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

N° Spécial

06 avril 2023

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 06 avril 2023

SOMMAIRE

Arrêtés	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ	Page
DCL/BRGE N°2023-49	05.04.2023	Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2019/81 du 17 avril 2019 portant renouvellement agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur «PILOT CITY» sis à Boulogne-Billancourt.	3
DCL/BRGE N°2023-50	05.04.2023	Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 50 du 05 avril 2023 portant retrait d'agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur « FAC ACADEMY » sis à Nanterre.	4

DIRECTION DE LA CITOYENNET ET DE LA LÉGALITÉ

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 49 du 05 avril 2023 modifiant l'arrêté DCL/BRGE n° 2019/81 du 17 avril 2019 portant renouvellement agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur «PILOT CITY» sis à Boulogne-Billancourt

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;
- Vu l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu L'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu L'arrêté du 26 mars 2015 relatif aux caractéristiques des véhicules utilisés par les exploitants de voitures de transport avec chauffeur ;
- Vu L'arrêté DCL/BRGE n° 2019/81 du 17 mars 2019 portant renouvellement d'agrément du centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur « PILOT CITY » à Boulogne-Billancourt ;

- Vu La demande présentée par monsieur MASUYER Julien, suite au changement de domiciliation du siège social de sa société ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts de Seine ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 1 est modifié comme suit :

La société «PILOT CITY» représentée par M. MASUYER Julien et dont le siège se trouve 180 boulevard Jean Jaurès à Boulogne-Billancourt (92100) est autorisée à dispenser, sous le n° **2014/02**, la formation initiale et la formation continue des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur.

ARTICLE 2 : Les autres articles restent inchangés

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché principal, Chef de bureau

Signé

Jérémie HOMBOURGER

Arrêté préfectoral DCL/BRGE n° 50 du 05 avril 2023 portant retrait d'agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur « FAC ACADEMY » sis à Nanterre

LE PREFET DES HAUTS DE SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- Vu** le Code des transports et notamment ses articles R. 3120-8-2 et R. 3120-9 ;
- Vu** le Code du travail et notamment ses articles L. 6351-1 à L. 6355-24 et R. 6316-1 ;
- Vu** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de préfet des Hauts de Seine ;
- Vu** l'arrêté du 06 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;
- Vu** l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi ;
- Vu** l'arrêté DCL/BRGE du 27 mai 2021 portant agrément d'un centre de formation de conducteurs de voiture de transport avec chauffeur «FAC ACADEMY» sis à Nanterre ;
- Vu** le courriel émanant de monsieur TOUNSI Mehdi informant de sa démission en tant que représentant légal et président de la société «FAC ACADEMY », qui ne dispense plus, à ce jour, de formations aux conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Considérant que la société «FAC ACADEMY » située 29 ne dispense plus de formations aux conducteurs de véhicule de transport avec chauffeur ;

Considérant que l'agrément a été délivré à monsieur TOUNSI Mehdi qui a démissionné de ses fonctions de Président et représentant légal de la société «FAC ACADEMY » ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'arrêté DCL/BRGE n° 161 du 27 mai 2021 autorisant monsieur TOUNSI Mehdi à exploiter un centre de formations de conducteurs de voiture de transport « FAC ACADEMY » situé au 29 rue des Hautes Pâtures à Nanterre, est abrogé

ARTICLE 2 : L'agrément n° 21/001 délivré à Monsieur TOUNSI Mehdi est retiré.

ARTICLE 3 : : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique auprès de l'autorité administrative et d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise situé 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – Cergy-Pontoise (95027).

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché principal, Chef de bureau

Signé

Jérémie HOMBOURGER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Laurent HOTTIAUX

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>